

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement n'a pas cette crainte. Nous écouterons les Canadiens; nous l'avons fait. Nous allons promouvoir le régime de soins de santé universel, la tolérance et la compassion, les valeurs que les Canadiens recherchent et respectent, ainsi que l'élimination de la pauvreté chez nos enfants. L'an dernier, nous avons fait des choix difficiles. Cette année, nous allons réformer l'assurance-chômage et rendre notre main-d'oeuvre plus compétitive. Nous avons pu compter sur la collaboration des Canadiens et nous les remercions.

Je voudrais faire part de préoccupations que des Canadiens ont exprimées devant notre comité. Un grand nombre d'entre eux ont demandé pourquoi nous ne forçons pas la Banque du Canada à réduire les taux d'intérêt et à agir sur la masse monétaire. Des gouvernements l'ont fait dans le passé et cela ne fonctionne pas. Si nous réduisons le déficit qui nous étouffe ainsi que la dette, nous améliorerons notre situation financière et il y aura automatiquement une chute des taux d'intérêt et des taux hypothécaires, et une expansion économique.

Selon les économistes, une baisse des taux d'intérêt de 2 p. 100 répartie sur quatre ans permet une croissance économique d'environ 13 milliards de dollars. Des Canadiens nous ont demandé pourquoi nous n'établissions pas une stratégie à plus long terme sur le rapport entre la dette et le PIB. Nous savons que nous devons le faire, parce qu'il y a 20 ans, la dette fédérale totale correspondait à 19 p. 100 du PIB alors qu'il y a dix ans, elle était de 50 p. 100. Elle augmentait même quand l'économie allait bien. Aujourd'hui, elle approche les 75 p. 100, de sorte que nous savons qu'il faut réduire ce pourcentage si nous voulons soutenir la concurrence mondiale et rester le meilleur pays du monde. Nous savons que notre génération doit établir une stratégie réaliste pour réduire le rapport entre la dette et le PIB.

Des Canadiens ont fait des recommandations concernant l'industrie de la construction. Ce secteur a besoin d'encouragement. Nous pourrions renouveler le PAREL, le Programme d'aide à la remise en état des logements, que nous avons mis en oeuvre l'an dernier. Ce programme aide les bas-salariés à s'assurer un logement décent. Il contribue à ce que des personnes âgées à revenu fixe restent chez elles, en meilleure santé et plus heureuses, et il encourage l'industrie de la construction. On a par ailleurs suggéré d'élargir l'utilisation du REER pour le faire servir à de nouvelles constructions par les membres de la famille. Par exemple, un père de famille pourrait utiliser son REER sans pénalité pour construire une première maison neuve pour son fils ou sa fille. On a également suggéré de supprimer les encouragements fiscaux liés à la démolition d'immeubles, car cela encouragerait indirectement la réhabilitation et le remaniement des vieux immeubles et de nos biens patrimoniaux. Cela offre deux avantages. Cela permet de restaurer et de conserver des biens patrimoniaux et, dans la plupart des cas, cela crée deux fois plus d'emplois. Nous savons en effet que la rénovation crée deux emplois contre un pour la construction nouvelle, de sorte qu'il y a là un facteur de création d'emplois.

• (1320)

Tous les députés à la Chambre savent à quel point l'alphabétisation est liée à l'économie. Faute de savoir lire et écrire, on ne peut lire les manuels de travail ni le mode d'emploi d'un nouvel appareil, et on ne peut pas comprendre non plus les ordres de ses patrons. L'alphabétisation des adultes est étroitement liée aux

niveaux d'emploi et de revenu. Comme les exigences en matière d'alphabétisation augmentent de plus en plus, il importe d'encourager la lecture.

Le budget pourrait y contribuer en exonérant de la TPS les livres et les périodiques. Il serait peut-être nécessaire d'y travailler en coopération avec les provinces. Je crois cependant que cela peut se faire. Les provinces y participeraient. La perte marginale de recettes serait récupérée par l'augmentation du chiffre d'affaires. Cela se révélerait un encouragement accru pour les écrivains et les compositeurs canadiens. Surtout, une société qui lit davantage devient mieux informée et plus compétitive dans un environnement mondial.

Le budget déposé l'an dernier nous a permis de prélever auprès des banques à charte environ 100 millions de dollars en impôts sur une période de deux ans. Les banques ont réagi en augmentant les frais de service qu'elles imposent aux consommateurs. Entre-temps, elles ont enregistré des milliards de dollars de profits. Je recommande donc d'adopter une nouvelle stratégie. Cette stratégie consistera simplement pour nous, le gouvernement fédéral, à mettre sur pied une stratégie d'investissements dans les localités, qui serait subventionnée par les banques établies dans les localités. Cela obligerait les banques à appuyer davantage les petites et moyennes entreprises, à favoriser le développement économique communautaire et à réinvestir une partie de leurs profits dans les localités.

Il est aussi de notre devoir de veiller à ce que les banques réduisent leurs frais de service. Ces frais nuisent aux petites et moyennes entreprises et nuisent aux consommateurs. Les économistes ne cessent de nous dire que nous devons nous adapter à un marché mondial de plus en plus concurrentiel.

La concurrence au niveau mondial ne touche pas de la même façon les travailleurs des petites localités rurales et les employés de grandes sociétés, comme Ford. Les banques peuvent justement aider les petites localités qui subissent souvent les contre-coups des forces du marché mondial.

Je voudrais maintenant aborder la question des fonds de capital de risque de travailleurs. Le gouvernement encourage depuis peu les gens à investir dans ces fonds, qui existent depuis moins de cinq ans et qui visent à favoriser les investissements dans les petites et moyennes entreprises dans le but de créer des emplois. Ces investissements donnent lieu à des déductions fiscales généreuses, et on estime qu'il y a actuellement environ 2 milliards de dollars investis dans des fonds de capital de risque au Canada. Une faible partie de ces investissements sont accordés aux petites entreprises qui ont besoin de moins de 250 000 \$ de capital et une grande proportion de cet argent est encore investi dans des titres sûrs, comme les bons du Trésor, ce qui n'aide en rien les PME.

Le contribuable qui investit dans ces fonds obtient un crédit d'impôt de 40 p. 100, en plus de la déduction fiscale habituelle, si l'argent est placé dans un REER. Le temps est venu d'insister pour que ces fonds servent à la création d'emplois ou pour que soit supprimé le stimulant sous forme de dégrèvement d'impôt. On peut certes profiter de ce budget pour vraiment chercher de nouvelles sources de revenu dans ce secteur.

Depuis 1991, il est possible de reporter d'une année à l'autre toute déduction non utilisée au chapitre d'un REER. Selon Sta-